



Direction du service d'Etat de l'agriculture,
de la forêt et de l'environnement
de Nouvelle-Calédonie



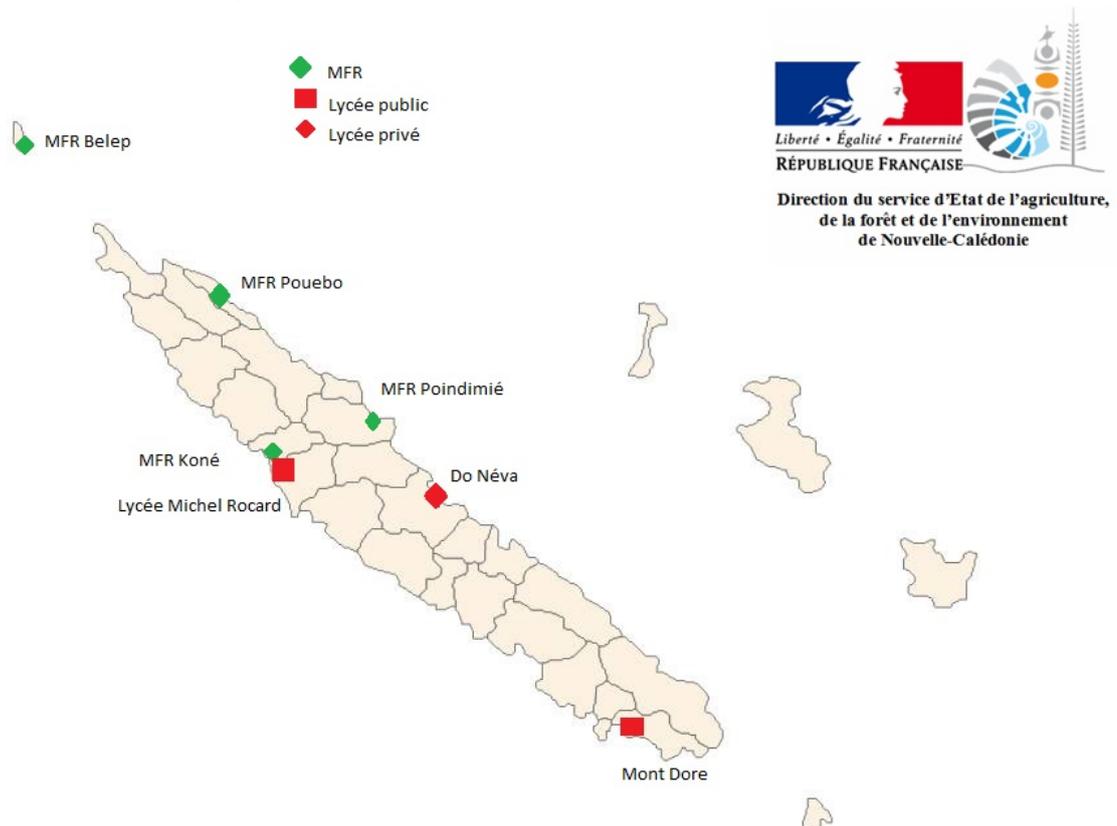
Les résultats des examens 2018 de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie

Conférence de presse
du 17 décembre 2018

PORTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (EA)

En Nouvelle-Calédonie, l'EA est dispensé par :

- trois lycées : le lycée polyvalent du Mont-Dore, le lycée privé de Do-Néva à Houaïlou et le lycée agricole et général Michel-Rocard de Pouembout ;
- quatre maisons familiales rurales (MFR) : à Koné, Poindimié, Pouebo et Belep. Les élèves et étudiants y sont accueillis de la 4^e au BTS.



Il donne accès à des diplômes de niveau national, dont les sujets d'examen sont élaborés en Métropole en prenant en compte les réalités agronomiques et climatiques locales. Les corrections sont basées sur l'anonymat des copies avec une harmonisation des corrections.

Les oraux sont conduits par trinômes d'examineurs (un de compétence générale, un de compétence scientifique et un de compétence technique). Dans la grande majorité des cas, l'examineur technique est un professionnel local de la thématique.

Les diplômes sont délivrés par l'autorité académique de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie (le directeur du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) via à une délégation directe du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

L'enseignement agricole (EA) se caractérise par une **finalité métier** : métiers de l'agriculture, mais aussi métiers de la nature et des territoires ruraux. Il est **adapté aux réalités** de la Nouvelle-Calédonie et aux attentes de ses collectivités. Il s'inscrit en effet dans les diverses **politiques agricoles, environnementales et d'aménagement du territoire menées (autosuffisance alimentaire, politique de l'eau partagée, etc.)**.

Il est également **un enseignement à taille humaine** qui pratique depuis de nombreuses années les modalités de validation des formations diplômantes par les contrôles continus et les sessions finales d'examen. C'est l'anticipation de la réforme du bac.

L'EA offre la possibilité d'une poursuite d'études en Métropole, dans des écoles d'ingénieurs et de vétérinaires. Cette étape majeure du parcours des étudiants est soutenue dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie par un accompagnement personnalisé de coaching dont bénéficie une vingtaine de Calédoniens chaque année.

Les filières enseignées en 2018, en Nouvelle-Calédonie, sont au nombre de :

- 4 en CAPa,
- 5 en BEPA,
- 5 en bac professionnel,
- 1 bac Technologique,
- 1 BTSA.

LES EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2018

Chiffres et dates clés

2018 :

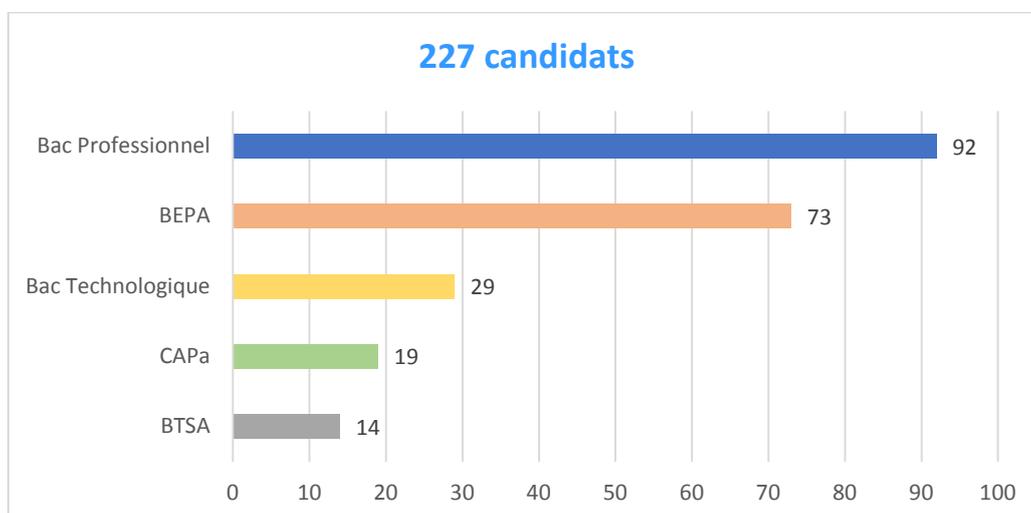
- première promotion de CAPa du lycée du Mont-Dore,
- première promotion du bac professionnel « aménagement paysager ».

Dates des épreuves :

- bac professionnel : du 21 au 29 novembre 2018 ;
- bac technologique : du 19 au 30 novembre 2018 ;
- BEPA : du 19 au 23 novembre 2018 ;
- BTSA : du 20 au 29 novembre 2019 ;
- CAPa : du 20 au 29 novembre 2018.

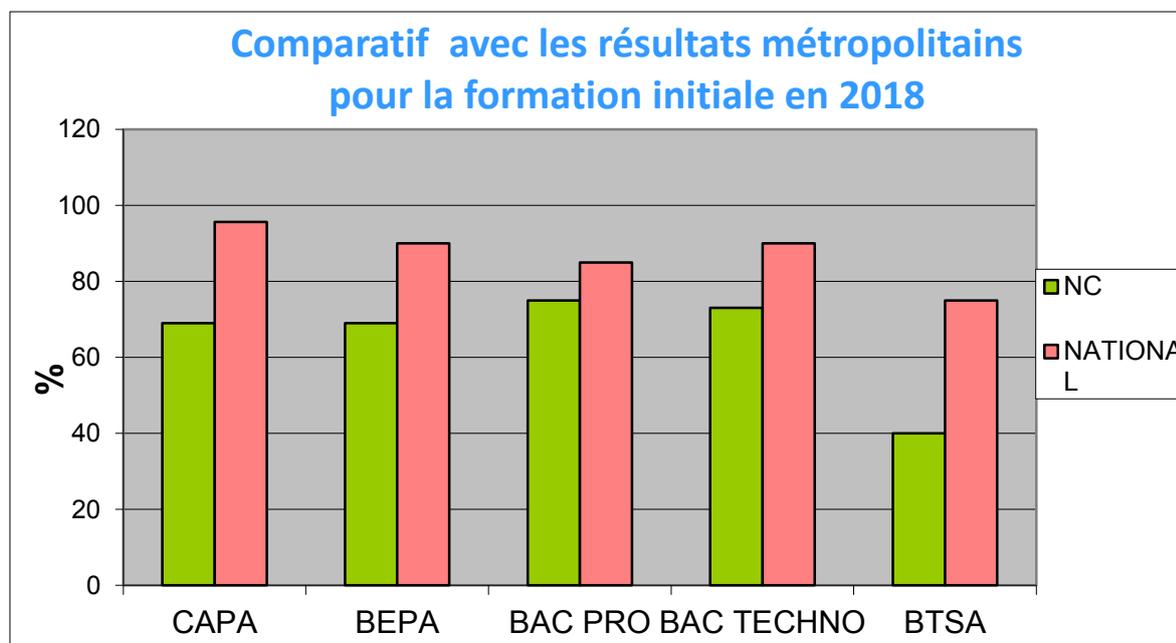
Les épreuves orales en langues vernaculaires des bacs professionnels ont été conduites les 24 octobre pour le lycée agricole et général Michel-Rocard, et le 30 octobre 2018 pour les élèves de Do Néva. Les épreuves de CAPa se sont tenues à Do Néva et au Mont-Dore.

Des sessions de « rattrapage » seront organisées en mars 2019 : une session pour le bac professionnel « CGEA » avec huit candidats ; deux sessions de remplacement avec un candidat en BTSA DARC et un candidat en bac professionnel SAPAT.



Résultats 2018

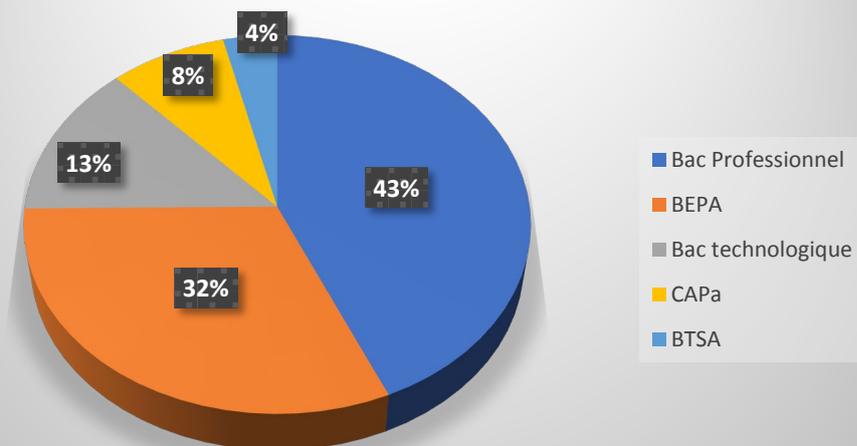
Globalement, les résultats sont inférieurs à ceux de Métropole en 2017 (année scolaire 2016-2017), les faibles effectifs en Nouvelle-Calédonie accentuant les variations de résultats annuels.



Résultats aux examens pour la session normale 2018

Filières	Options	Nb inscrits	Nb présents	Nb admis	Taux de réussite NC	Taux de réussite national
CAPa	Métiers de l'agriculture	7	6	4	66,60 %	
	Jardinier paysagiste	9	6	3	50 %	
	Agriculture des régions chaudes	8	3	3	100 %	
	Service aux personnes et vente en espace rural	5	4	3	75 %	
	Total	29	19	13	68,40 %	95,60 %
BEPA	Service aux personnes	35	24	18	75 %	
	Travaux en exploitation polyculture-élevage	18	18	12	66,60 %	
	Travaux paysagers	6	6	5	83,30 %	
	Travaux entretien environnement	18	18	13	72,20 %	
	Travaux horticoles	9	7	2	28,50 %	
	Total	86	73	50	68,50 %	89,60 %
Bac pro	Aménagements paysagers	11	11	10	90,10 %	
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole / culture	21	20	12	60 %	
	Gestion des milieux naturels et de la faune	16	16	15	93,80 %	
	Productions horticoles	14	14	9	64,30 %	
	Service aux personnes et aménagement du territoire	34	31	23	74,20 %	
	Total	96	92	69	75 %	84,60 %
Bac techno	Science et technologie de l'agronomie et du vivant	31	29	21	72,40 %	90,50 %
BTSA	Développement de l'agriculture des régions chaudes	15	14	6	40 %	74,70 %
Total		257	227	159	70 %	85,90 %

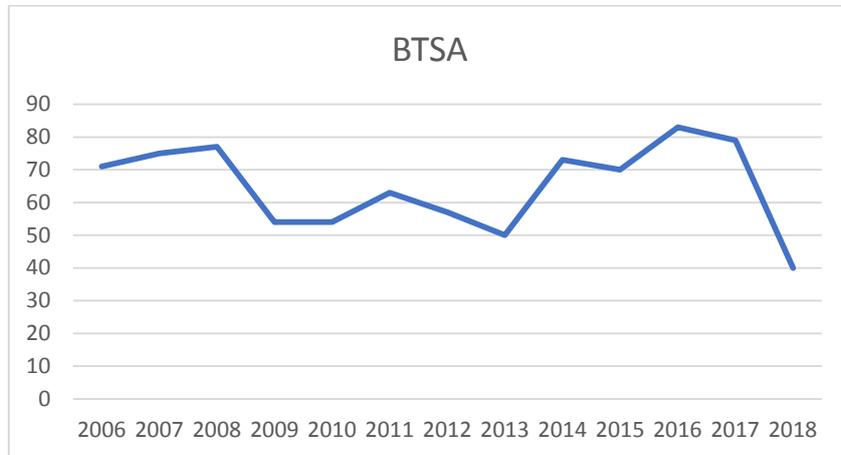
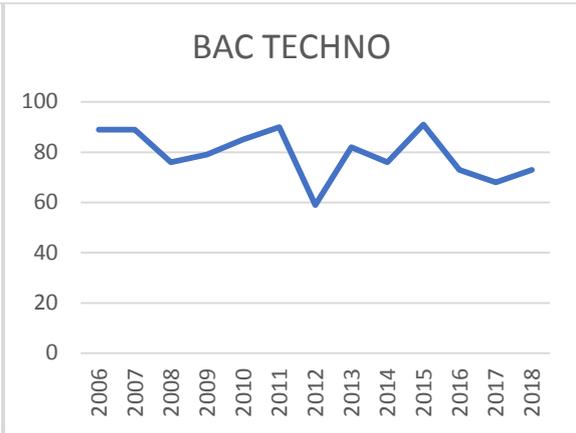
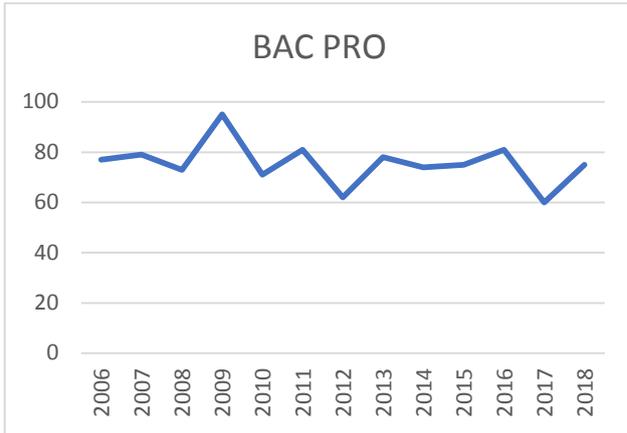
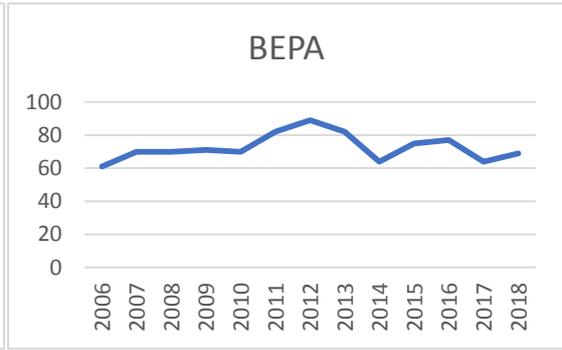
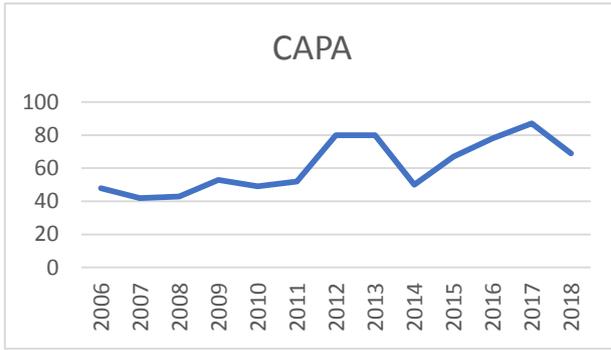
Cartographie de la réussite EA 2018



159 diplômés

2018 : une cuvée « moyenne » à « faible »

% de réussite	CAPa	BEPA	Bac pro	Bac techno	BTSA
2006	48	61	77	89	71
2007	42	70	79	89	75
2008	43	70	73	76	77
2009	53	71	95	79	54
2010	49	70	71	85	54
2011	52	82	81	90	63
2012	80	89	62	59	57
2013	80	82	78	82	50
2014	50	64	74	76	73
2015	67	75	75	91	70
2016	78	77	81	73	83
2017	87	64	60	68	79
2018	69	69	75	73	40



ANNEXE

L'enseignement secondaire général, technologique et professionnel

Les établissements d'enseignement secondaire proposent plusieurs filières de formation :

- la filière **professionnelle** prépare à la vie active et aux études supérieures courtes (BTSA notamment) ;
- la filière **technologique** (bac STAV) conduit à des études supérieures courtes (BTSA, BTS, DUT...) et permet aussi une entrée à l'université ;
- la filière générale (bac S) conduit à des études supérieures longues (université, grandes écoles).

Les principaux diplômes préparés dans l'enseignement agricole sont les suivants :

- **CAPa** : le certificat d'aptitude professionnelle agricole est un diplôme professionnel qui se prépare en deux ans après la classe de 3^e. Le CAPa, de niveau 5, vise l'insertion professionnelle comme ouvrier qualifié dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement, de la transformation et des services. Dans certaines conditions, il permet aussi aux titulaires du diplôme d'intégrer le cursus du baccalauréat professionnel en classe de 1^{re} professionnelle ;
- **BEPA** : le brevet d'études professionnelles agricoles est accessible au cours du cursus en trois ans préparant au baccalauréat professionnel. Il constitue la certification intermédiaire de niveau 5 délivrée en fin de première professionnelle ;
- **bac professionnel** : le baccalauréat professionnel est le diplôme de référence de la voie professionnelle. Il se prépare en trois ans après la classe de 3^e. Il vise à former des salariés hautement qualifiés, des techniciens, des chefs d'équipe et des responsables d'exploitation ou d'entreprises agricoles ;
- **bac technologique** : le baccalauréat technologique permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures courtes (BTSA) ou longues (université, école d'ingénieurs...). L'enseignement agricole propose la série STAV (sciences et technologie de l'agronomie et du vivant) du baccalauréat technologique.
-

Tous les diplômes sont définis par un "**référentiel de diplôme**", document officiel qui définit les objectifs de formation, les horaires d'enseignement, le règlement d'examen... Chaque référentiel de diplôme est composé d'un **référentiel de formation** et d'un **référentiel de certification ou d'évaluation**. Dans le cas des formations professionnelles, ceux-ci sont élaborés à partir d'un **référentiel professionnel** qui décrit les situations de travail couvertes par la profession préparée.

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur propose des formations du BTSA (cycle court) au doctorat (cycle long) :

- cycle court :
 - BTSA,
 - classes préparatoires ;
- cycle long :
 - licence professionnelle / master / doctorat,
 - masters spécialisés,
 - ingénieur - vétérinaire - paysagiste.